



COMMISSION FEDERALE SPORTIVE
PROCES-VERBAL N°3 DU 27 SEPTEMBRE 2024
(Réunion télématique)

SAISON 2024/2025

Présents :

Michel COZZI, Président de la CFS,
Cédric AMBS, Gérald HENRY, Bertrand LEYS, Jean Pierre MELJAC, Yves MOLINARIO,
Emmanuel TURPINAT, membres de la commission.

Excusé :

Thierry MINSSEN membre de la commission.

Assistent :

Nathalie LESTOQUOY (responsable du secteur sportif)
Johan SOUMY (attaché à la CFA)
Boris DEJEAN (attaché à la CFS)

Date de publication : 29/01/2025

COLLECTIFS ELITE

La Commission Fédérale Sportive valide l'ensemble des collectifs de la division « Elite masculine » pour la saison 2024/2025 conformément à l'article 4 du RPE de la compétition.

Les collectifs sont joints en ANNEXE du présent procès-verbal.

Conformément à l'article 10 du Règlement Général des Infractions Sportives et Administratives, la présente décision peut être frappée d'appel devant la Commission Fédérale d'Appel, dans un délai de 7 jours qui suivent sa réception.

Le Président de la CFS
M. Michel COZZI



Le Secrétaire de Séance
M. Emmanuel TURPINAT

